

Distr. générale 3 avril 2013 Français Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix
et la sécurité internationales
et sur le développement

Conseil de sécurité Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 2 avril 2013, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie datée du 29 mars 2013 sur la vingt-troisième session des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, intitulé « Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement », et du Conseil de sécurité, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de celui-ci.

Le Ministre extraordinaire et plénipotentiaire, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Vakhtang Makharoblishvili





Annexe aux lettres identiques datées du 2 avril 2013 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie sur la vingt-troisième session des discussions internationales de Genève

La vingt-troisième session des discussions internationales de Genève s'est tenue le 27 mars 2013. Les participants aux discussions ont siégé à titre personnel dans deux groupes de travail, à savoir le Groupe de travail I, qui traitait de la sécurité et de la stabilité des territoires géorgiens occupés d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali, et le Groupe de travail II, consacré aux questions liées au retour dans la sécurité et la dignité des réfugiés et des déplacés à leur lieu de résidence d'origine. Les discussions, coprésidées par des représentants de l'ONU, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont réuni des participants venus de Géorgie, de la Fédération de Russie et des États-Unis. Étaient également présents le Chef de l'Administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud et les représentants des régimes fantoches de Tskhinvali et Soukhoumi.

Le chef de la délégation géorgienne a réaffirmé l'attachement de la nouvelle équipe chargée des négociations aux discussions internationales de Genève, qu'elle considérait comme un cadre essentiel de la mise en œuvre de l'accord de cessez-lefeu du 12 août 2008.

Le 26 mars, une séance d'information sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits a été donnée, au cours de laquelle les experts invités ont renseigné les participants sur le cadre politique et juridique international garantissant que les femmes participent pleinement et effectivement, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes des processus de paix, et contribuant à renforcer leur rôle dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Lors des débats du Groupe de travail I, les participants se sont penchés sur le non-recours à la force, l'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour. Le groupe d'experts créé à la vingt et unième session a demandé aux coprésidents d'expliquer le raisonnement qui sous-tendait les modifications apportées au texte du projet de déclaration des participants aux discussions internationales de Genève sur le non-recours à la force pour tenir compte des différentes vues exprimées au cours des séances de rédaction tenues précédemment. Les experts sont convenus d'échanger leurs vues et opinions sur le texte sans toutefois procéder à la rédaction à ce stade. Il est ressorti des discussions qu'il n'y avait toujours pas d'accord de principe entre les parties. Les participants ont décidé d'un commun accord d'apporter les modifications au texte du document distribué par les coprésidents à la session suivante.

Les participants géorgiens ont de nouveau souligné que la déclaration ne pourrait être publiée qu'une fois que la partie russe se serait engagée à son tour, par la voie d'un instrument juridiquement contraignant, à respecter le principe du non-

13-28024

recours à la force, engagement que le Président géorgien avait pris unilatéralement en 2010 et que le Parlement géorgien avait réaffirmé et appuyé peu de temps auparavant. La Géorgie a de nouveau demandé à la Fédération de Russie d'honorer ses obligations.

Les participants au Groupe de travail I ont également examiné les conditions de sécurité sur le terrain. La Géorgie s'est dite préoccupée par la récente intensification du processus de transformation en véritable frontière de la ligne d'occupation dans la région de Tskhinvali, dont pâtissaient les villages Tamarasheni-Dvani, Atotsi, Didi Khurvaleti et Gugutiantkari. Elle a souligné qu'il était nécessaire que la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie puisse accéder aux deux régions pour s'acquitter pleinement de son mandat dans le pays. Elle s'est également inquiétée des obstacles qui continuaient d'être opposés au mécanisme de prévention des incidents et d'intervention prévu à Gali, et a souligné l'importance de sa remise en service sans conditions préalables et avec des effectifs au complet. Enfin, les participants géorgiens au Groupe de travail I ont enfin insisté une nouvelle fois sur la nécessité de mettre en place des accords de sécurité internationaux valables et fonctionnels.

Au cours des débats du Groupe de travail II, la partie géorgienne a souligné qu'il était nécessaire de répondre aux préoccupations concrètes des populations touchées par le conflit et de proposer des solutions pratiques à des problèmes précis sur le plan humanitaire et celui des droits de l'homme. Elle s'est tout particulièrement inquiétée des graves restrictions imposées à la liberté de circulation, qui pesaient sur la vie quotidienne des personnes résidant dans les régions occupées ou à proximité de celles-ci, les empêchant en particulier d'accéder aux soins de santé et d'exercer leur droit à l'éducation ainsi que d'autres droits sociaux et économiques. Elle a souligné que la Fédération de Russie était responsable des violations de ces droits fondamentaux. Par ailleurs, elle s'est dite disposée à engager un dialogue de fond sur certains aspects du catalogue des meilleures pratiques en matière de liberté de circulation présenté par les coprésidents à la vingt-deuxième session des discussions.

Pour ouvrir la voie à l'exercice de la liberté de circulation de manière apolitique et dans le respect de la transparence et de la prévisibilité, la Géorgie a réaffirmé son appui aux principes et modalités proposés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux fins de l'organisation de visites humanitaires permettant de faciliter les échanges entre les communautés divisées.

La vingt-quatrième session des discussions internationales de Genève se tiendra les 25 et 26 juin 2013.

3